



APPEL À PROJETS 2023 DE LA MSH SUD

***Pour une approche transversale et intégrée
des questions et enjeux socio-environnementaux***

Date limite de dépôt des projets : **13 octobre 2023, à 13h00**

Renseignements et dossier de candidature sur mhsud.org

Contact : msh-sud-direction@cnsr.fr

1. Présentation de la MSH SUD

Les changements globaux engendrent de fortes incertitudes et de nouveaux risques, individuels et collectifs, pour les sociétés et leur environnement. Ces risques découlent de l'intensification du secteur agricole et de la transformation des systèmes alimentaires, de la globalisation des chaînes de production, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources naturelles et des bouleversements climatiques, dans un contexte d'inégalités socio-économiques accrues et de conflits politiques incessants. Ils sont indissociables des choix économiques, sociaux et politiques qui s'opèrent à différentes échelles.

Ces fortes incertitudes nous appellent à trouver de nouvelles manières de concevoir nos dispositifs de recherche et leurs ambitions, en associant étroitement toutes les disciplines du champ scientifique et les acteurs du tiers secteur de la recherche. Amener chercheurs et acteurs d'un territoire à collaborer dans une démarche de recherche-action, pour identifier des solutions à leurs problèmes de manière systémique, est en effet nécessaire pour comprendre les tenants et aboutissants des problèmes qui se posent et explorer de nouvelles solutions. Une telle démarche trouve tout son sens dans le contexte de la transition écologique et solidaire mais nécessite, pour sa conception et sa mise en œuvre, des cadres théoriques et méthodologiques rigoureux, mobilisant toutes les sciences dans des processus de co-construction aux côtés des autres acteurs de la société.

Dans ce contexte, la MSH SUD met en œuvre des dispositifs (AAP, plateformes, programmes de recherche...) pour mieux comprendre la complexité des questions socio-environnementales et des défis des transitions avec leurs enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux, éducatifs, énergétiques, numériques, etc. La MSH SUD est un lieu d'animation scientifique et de recherche autour des grands défis contemporains. Elle propose un espace d'accompagnement et d'incubation pour favoriser concertation, conception de méthodologies innovantes et dynamiques de co-recherche en veillant à ce que les partenaires interagissent équitablement, dans le respect et la confiance.

2. Orientations scientifiques de l'AAP 2023 : Pour une approche transversale et intégrée des questions et enjeux socio-environnementaux

Contexte et enjeux

Humanités environnementales, science de la durabilité, écologie sociale et politique, *One Health*, écocritique, *Ecohealth*, justice environnementale, co-viabilité socio-écologique, approche mésologique... : les mouvements interrogeant les liens entre la recherche et les questions socio-écologiques sont aujourd'hui nombreux et pluriels. Ils questionnent à nouveaux frais le traditionnel dualisme entre « l'humanité » et son « environnement », entre le « développement » des sociétés et les « ressources » que la terre met à leur disposition, et plus globalement entre « nature » et « culture ». Or, cette séparation ontologique a jusque-là profondément structuré les champs de savoir et d'action, traduisant au passage une vision prédatrice et anthropocentrée de la « nature », en particulier en Occident.

Dès le XIX^e siècle, cette séparation est institutionnalisée dans la carte scientifique, naturalisant une forme de rupture entre « Sciences Humaines et Sociales » (SHS) et « Sciences de la Vie et de l'Environnement » (SVE). Ainsi par exemple, en Occident, la santé animale, la santé humaine et la santé des plantes ont donné lieu à la constitution de domaines de recherche et d'intervention relativement étanches : les sciences vétérinaires, les sciences biomédicales et les sciences botaniques et agronomiques. Il en va de même des relations entre les êtres

vivants et leurs milieux, étudiées par les SHS s'agissant des hommes et des sociétés humaines, et les SVE pour le reste du règne animal et végétal. Ce clivage, qui s'explique aussi par la nécessité scientifique d'objectiver – donc de délimiter – la chose étudiée, ne se lit pas uniquement dans le monde académique. Ainsi la *protection* de la biodiversité et le *progrès* social donnent-ils lieu à des domaines et des dispositifs d'intervention politique différents et peu connectés l'un à l'autre.

La sectorialisation de l'action publique en grands domaines – la santé, l'agriculture, l'environnement, l'action sociale... – a été unanimement adoptée de par le monde. Elle est cependant de plus en plus remise en question, en écho par exemple au programme universel pour le développement durable des nations unies, par des politiques intersectorielles qui permettraient de « travailler aux interfaces ». Depuis la fin du siècle dernier, la prise de conscience du caractère problématique de ces séparations s'est accélérée sous l'effet de la crise environnementale et de la mise en évidence de ses origines anthropiques. Les termes proposés pour qualifier ce qui prend la forme d'un nouvel âge géologique anthropogénique – « anthropocène », « capitalocène », « plantationocène » ... – illustrent que cette crise est aussi une crise de nos systèmes de pensée et d'action. Au cœur d'un savant mélange entre intérêts scientifiques, espaces de débats sociaux et agencements politiques, de nouvelles approches méta-disciplinaires et intersectorielles se développent.

En SHS, ces approches invitent à considérer les acteurs « non humains » de l'histoire dans un cadre plus systémique : c'est tout le projet des « Humanités environnementales », qui va jusqu'à « transformer la définition même [des] discipline[s] SHS] et, par-là, leur articulation avec les sciences de la nature »¹ (Blanc et *al.*, 2017). En SVE, l'« anthropocène », de par les « perturbations » produites par les sociétés humaines dans les écosystèmes étudiés, fait jaillir la question sociale sur des terrains de recherche de jour en jour plus nombreux, invitant à développer de nouvelles approches, dites « socioécosystémiques ». Les SVE et les SHS sont aussi interpellées par la société : invitées par exemple à éclairer les dispositifs de *gestion* de la biodiversité et de *restauration* des écosystèmes par la co-construction d'une nouvelle forme d'ingénierie socio-environnementale suscitant de nombreuses interrogations pratiques, mais aussi éthiques ; invitées également à développer une approche plus globale de la santé des hommes, des plantes, des animaux et des écosystèmes, par exemple avec le développement des théories et pratiques du *Care* ou, dans un autre registre, des cadres politico-scientifiques *One Health*, *Ecohealth*, ou encore *Planetary Health*.

Ainsi comprises, ces approches proposent de rebattre les cartes des sectorisations traditionnelles pour proposer des approches plus globales, complexes et systémiques de la terre et du vivant. Elles incitent à repenser notre relation au temps (des temps historiques aux temps géologiques), à l'espace (du local au global), à l'autre (humain et non-humain). Elles questionnent le rôle et les modalités de construction et d'administration des savoirs scientifiques, pointant les limites et les responsabilités du paradigme technologique, proposant de repenser les liens à d'autres formes de savoirs peu considérés, perdus ou disqualifiés, et interrogeant, à l'aune de « l'urgence écologique », le rapport de la recherche à l'engagement et au politique. Sur le terrain, elles proposent d'aborder autrement les interactions homme-nature / société-environnement et explorent, en interdisciplinarité et de manière « participative », la possibilité de nouveaux *communs* socio-environnementaux de la connaissance, propices à l'établissement de formes plus inclusives, viables et solidaires (entre mondes humains et non-humains), de « gouvernance » de la nature.

¹ Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere et Wolf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales : Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Éd. de la Sorbonne, coll. Homme et société, 2017, DOI : 10.4000/books.psorbonne.84270.

Objectifs de l'AAP 2023

Par cet Appel À Projets exploratoire², la MSH SUD, qui associe des chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines et des acteurs non-académiques dans la construction d'un espace mutualisé de recherche interdisciplinaire et participative, entend :

- Soutenir et accompagner, par une démarche d'intermédiation et un financement d'amorçage, les dynamiques transdisciplinaires et intersectorielles portées par ces approches transversales et intégrées des questions et enjeux socio-environnementaux
- Asseoir une attitude critique stimulante et constructive à l'égard des nouveaux paradigmes réorganisateur du travail scientifique qui sous-tendent ces approches et mouvements
- Initier une réflexion interdisciplinaire conduisant à retisser du lien entre humains et non humains, entre société et environnement, dans une vision *socio-environnementale* plus globale et intégrée
- Expérimenter, autour de projets de recherche exploratoires ancrés dans une réflexion épistémologique rigoureuse et novatrice, de véritables passerelles entre sciences de la nature et du vivant et sciences humaines et sociales, lettres, langues et arts
- Proposer des pistes d'action, par la recherche interdisciplinaire et/ou participative, face aux grands enjeux socio-écologiques du monde contemporain.

3. Conditions générales

Cet AAP concerne **toutes les disciplines**, depuis les sciences de la vie et de l'environnement jusqu'aux lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales, en passant par toutes les autres disciplines du champ scientifique.

Cet AAP entend plus particulièrement inciter au développement d'**approches interdisciplinaires et transdisciplinaires structurantes et fédératives pour le site de l'Occitanie de l'Est**, par exemple autour des humanités environnementales ou médicales. Ce faisant, il s'agit de permettre l'émergence ou la consolidation de consortia de recherche interdisciplinaires ou transdisciplinaires et intersectoriels, afin de les aider à se connecter à d'autres initiatives, voire de leur permettre de répondre à des AAP de plus grande envergure (Région, ANR, Fondations, etc.).

Cet AAP vise à soutenir des projets de recherche exploratoires et interdisciplinaires. Toutes les thématiques sont les bienvenues, du moment que le projet entend développer une approche transversale et intégrée des questions et enjeux socio-environnementaux. Tous les formats de travail seront également pris en compte, du projet de recherche fondamentale et interdisciplinaire au projet de recherche-action participative.

² La grille de questionnement ici esquissée ne prétend d'aucune manière à l'exhaustivité.

4. Modalités de dépôt et calendrier

Les porteurs·euses sont invité·e-s à **se mettre en relation avec la MSH SUD dès la publication de cet AAP, pour bénéficier d'un appui à la construction de leur projet**. Contact : msh-sud-direction@cnsr.fr.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- Le **formulaire de candidature** : fiche projet, consortium, cadrage scientifique, budget du projet. Le formulaire devra être soumis en format word ou pdf, sous le nom « Form_Acronymeprojet ».
- Les **lettres d'engagement** (DU et autres partenaires) dûment signées par les Directeurs d'unités de rattachement des porteurs du projet et autres bailleurs du projet (voir modèle présenté en annexe du formulaire). Les lettres devront être soumises en format word ou pdf, sous le nom : « Lettre_Acronymeprojet_Siglelabo ».

L'ensemble du dossier devra être transmis à la MSH SUD par voie électronique, sous l'**objet** « **AAP-2023-Dossier Acronymeprojet** » à msh-sud-direction@cnsr.fr.

Calendrier

29 mai 2023 : Publication de l'appel à projets

13 octobre 2023, 13h00 : Date limite de dépôt des projets

Décembre 2023 : Sélection et notification aux porteurs et porteuses

1^{er} janvier 2024 : Démarrage des projets.

5. Modalités de soutien

Dans la limite du budget alloué à la MSH SUD, celle-ci soutiendra un nombre défini de projets d'une **durée d'un an renouvelable** (à préciser par les porteurs de projet).

Ces projets seront **financés par année civile, à hauteur de 2.000 € à 10.000 € par projet**. Le co-financement est souhaitable mais non-obligatoire.

La dotation de la MSH SUD peut **contribuer à tous les postes du budget prévisionnel du projet, à l'exclusion des salaires** (exception faite des gratifications de stages), **de l'achat de fourniture de bureaux, de documentation et d'équipements** :

- Organisation d'évènements scientifiques,
- Transport et hébergement de chercheurs invités,
- Missions et enquêtes de terrain,
- Edition et diffusion scientifiques,
- Prestations extérieures (demandes examinées au cas par cas).

À noter

- **Les crédits ne seront pas reversés aux laboratoires** des porteur·se·s, mais gérés directement par la MSH SUD, sur une ligne budgétaire dédiée.
- Les frais de réception pris en charge ne pourront excéder 20 % de la dotation allouée par la MSH SUD.

- Pour être recevables, **les dépenses doivent être proportionnées et justifiées**, en lien direct avec le projet et limitées à sa durée. Seules les dépenses ayant été réalisées (service fait) avant la date de fin du projet seront prises en charge.

Un soutien non financier sera en outre accordé par la MSH SUD à toutes les équipes-projets sélectionnées, à travers :

- Un accompagnement scientifique (animations transversales, rencontres, invitation à des événements scientifiques). À ce titre, il est attendu que les porteur-se-s de projets participent à la dynamique collective et structurante de la MSH SUD (séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, etc.).
- Un accès aux salles de séminaire et de colloque (St Charles 2), sous réserve de leur disponibilité,
- Un accès privilégié aux différents pôles et services de la MSH SUD. Pour toute demande concernant le Pôle Image, merci de vous référer au formulaire de demande de collaboration dédié : <https://www.mshsud.org/science-ouverte/pole-image/>.

6. Critères d'éligibilité

Les candidatures considérées comme éligibles seront soumises à l'évaluation du Conseil scientifique de la MSH SUD, après vérification des critères d'éligibilité par l'équipe de la MSH SUD.

Les critères d'éligibilité sont :

- **Respect du calendrier** : la réponse à l'AAP doit être soumise avant le **13/10/23, 13h**.
- **Caractère complet de la candidature** : un dossier, pour être complet, doit comprendre tous les documents détaillés dans le paragraphe 4 (Modalités de dépôt et calendrier).
- Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'**un seul dossier** ; ils peuvent néanmoins être associés à d'autres dépôts de projets.
- La réponse doit **s'inscrire dans le cadre scientifique proposé** par l'AAP « Pour une approche transversale et intégrée des questions et enjeux socio-environnementaux ».
- Le projet avoir une dimension intrinsèquement **interdisciplinaire**, associant au moins une discipline LLA-SHS. Une dimension transdisciplinaire (associant des acteurs non académiques) est encouragée mais n'est pas obligatoire
- La candidature doit être portée par au moins **deux chercheurs du site académique** (Occitanie de l'Est) relevant d'au moins **deux disciplines** différentes et, de préférence, de **deux laboratoires** différents.

7. Critères de sélection

La sélection est réalisée après **évaluation par le Conseil scientifique de la MSH SUD et validation par son Comité de pilotage**. Ce Conseil scientifique est indépendant, composé de chercheurs et enseignants-chercheurs extérieurs au site Est-Occitan.

Les candidatures seront évaluées selon cinq critères :

- Résonance avec le cadre et les attendus de l'AAP 2023 : « Pour une approche transversale et intégrée des questions et enjeux socio-environnementaux »
- Qualité scientifique (clarté des objectifs et des hypothèses de recherche, originalité et positionnement par rapport à l'état de l'art)
- Cohérence de la méthodologie et du consortium réuni (qualité du consortium, complémentarité du périmètre interdisciplinaire de l'équipe)
- Retombées attendues du projet et de son incubation par la MSH SUD dans le champ scientifique et dans la société (par ex. : perspectives de réponses à des AAP de plus grande envergure, etc.)
- Adéquation entre les objectifs et les moyens demandés.

Une attention toute particulière sera accordée aux projets qui proposent, si cela s'avère pertinent au regard du périmètre du projet :

- Une prise de risque scientifique (caractère novateur, exploratoire, pionnier)
- Une ouverture à l'international, tout particulièrement en interaction avec les Suds (caractère international de l'équipe, terrains d'enquête, modes de valorisation)
- Une ouverture à la co-construction du projet avec les acteurs non-académiques concernés par la thématique
- L'implication des jeunes chercheurs dans la limite des contraintes légales (par ex. : co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant).

8. Engagement des porteurs de projets et suivi de l'avancement des projets sélectionnés

Les porteurs des projets sélectionnés s'engageront à mener à bien leurs travaux conformément à une charte qui sera soumise à leur signature.

Tous les projets sélectionnés seront suivis par l'équipe de la MSH SUD, chargée de les accompagner.

À l'issue de la première année, un bilan des activités menées devra être envoyé à la MSH SUD. Sur la base de ce bilan, **le Conseil scientifique de la MSH SUD proposera, ou non, la reconduction de l'équipe-projet pour une seconde année.**

En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets devront adresser à la MSH SUD et à son Conseil scientifique, au plus tard trois mois après la date d'échéance, un rapport établissant le bilan de leurs activités.

Rappel : Le dossier complet (formulaire de soumission et lettres d'engagement), dûment renseigné et signé, devra être transmis par voie électronique et en un seul message, sous l'objet « AAP 2023-Dossier ACRONYMEPROJET », au plus tard le 13 octobre 2023, 13h00, à l'adresse suivante : msh-sud-direction@cnr.fr.